

La loi des conséquences imprévues : L'effet des lois du travail sur les salaires et les grèves

Benjamin Dachis et Robert Hebdon

Sommaire de l'étude

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux règlementent fortement les relations de travail entre les syndicats et les employeurs. Tant dans le secteur privé que dans le secteur public, cette intervention gouvernementale a des conséquences imprévues sur les salaires et les grèves.

Partout au Canada les gouvernements s'attaquent à leur déficit et il est probable que la réduction de leurs coûts de main-d'œuvre soit au cœur de leur programme. Nous constatons que l'adoption de lois exigeant que les conflits de travail avec les fonctionnaires se règlent par arbitrage obligatoire a entraîné une augmentation des salaires d'environ 1,2 %. Bien que les grèves d'employés offrant certains services déjà assujettis à l'arbitrage obligatoire puissent être coûteuses politiquement, les coûts supplémentaires payés par les contribuables peuvent, à long terme, contrebalancer les interruptions de services temporaires.

Quand une grève est en cours, les gouvernements prennent souvent des mesures pour y mettre un terme. Toutefois, les ordonnances de retour au travail réduisent les chances d'en arriver à une convention négociée au cours de la prochaine ronde de négociations, perpétuant ainsi le cycle de l'intervention gouvernementale.

Deux provinces, à savoir la Colombie-Britannique et le Québec, interdisent le recours aux briseurs de grève et des mesures législatives en ce sens ont été proposées au niveau fédéral. À long terme, l'interdiction du recours aux briseurs de grève a pour effet de prolonger les grèves et de réduire les investissements, les salaires et les emplois. De même, le droit de réintégration pour les travailleurs en grève a entraîné une réduction des salaires ainsi qu'une augmentation de la fréquence et de la durée des grèves. Les gouvernements qui disposent de telles lois, tant au niveau fédéral que provincial, devraient reconnaître leurs coûts économiques et tenir compte de ces effets involontaires dans l'analyse coûts-avantage de leurs lois.

Les syndicats ont lutté pour que soient interdits les votes secrets pour l'accréditation syndicale, afin de favoriser l'établissement de syndicats. L'élimination du vote secret entraînera sans doute une augmentation des salaires des employés syndiqués, elle donnera aussi lieu à une augmentation du nombre de grèves dans les provinces où il n'y a pas de vote secret pour l'accréditation syndicale.

Pour les décideurs, les présentes observations élargissent la gamme des conséquences liées aux diverses politiques en matière de relations de travail. Une mise en garde s'impose toutefois : notre étude ne prend pas en compte l'intention générale de ces lois sur le plan des politiques. Par exemple, l'arbitrage obligatoire est la règle pour certaines professions (policiers, pompiers, etc.) là où les risques que pose une grève sont largement supérieurs aux augmentations salariales issues de l'arbitrage. En outre, l'objectif principal de l'interdiction du recours aux briseurs de grève était de réduire la violence par suite d'un piquet de grève. Les preuves de l'efficacité de telles politiques ne

sont qu'anecdotiques. L'examen approfondi de tous les principes qui sous-tendent chacune de ces lois ne fait pas partie du cadre des présentes observations.